



Fiche d'information sur les critères d'évaluation pour l'octroi de subventions liées à des projets aux institutions et aux projets

La fondation tient par ailleurs compte des critères suivants lors de l'évaluation des demandes émanant d'institutions et de projets :

- Les besoins du groupe de personnes soutenu sont avérés et sont suffisamment pris en compte
- Efficacité du soutien pour remédier ou atténuer la situation de précarité du groupe de personnes, en tenant compte de l'offre, du groupe cible et des éventuels multiplicateurs
- Structure claire et compréhensible de l'activité institutionnelle ou du projet spécifique ;
- Les ressources financières et humaines sont garanties ; le soutien est durable, tant au niveau du projet que de la société (prise en compte du contexte et des conditions-cadres, intégration dans des objectifs généraux)
- Qualification de la direction et des collaborateurs impliqués (y compris l'engagement intrinsèque, le cas échéant à titre bénévole)
- Structures administratives et organisationnelles légères
- Coordination et mise en réseau avec d'autres institutions et projets (cf. notamment l'analyse des besoins et l'assurance qualité ou l'amélioration de la qualité)
- Pérennité des institutions et des projets
- Réflexion régulière sur l'accompagnement, en impliquant les personnes concernées (et, si nécessaire, mise en œuvre d'ajustements)